



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COURRIER ARRIVÉ

18 OCT. 2022

MAIRIE DE SOLLIÈS-VILLE

Ou NC 19/10

Marine nationale  
CECMED  
Division « infrastructure »

Toulon, le mercredi 12 octobre 2022  
N° Sol 627 /CECMED/INFRA/DOM2/NP

*Monieur le Maire*

Dans le cadre de la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, vous transmettez pour avis le projet arrêté du PLU par lettre du 29 juin dernier.

Les termes de ma lettre du 9 août 2021, faisant suite à la réunion des personnes publiques associées du 30 juillet 2021, demandaient l'ajout des constructions et installations nécessaires aux besoins du Ministère des Armées dans la liste des « services publics ou équipements d'intérêt collectif » (CINASPIC) du règlement. Cette mention n'apparaît pas dans le projet de PLU arrêté transmis.

J'appelle votre attention sur l'activité hautement opérationnelle de la pyrotechnie de Tourris, implantée sur votre commune, pour laquelle il convient de s'assurer que le zonage N appliqué dans votre projet arrêté du PLU ne remette pas en cause la capacité pour le Ministère des Armées de procéder aux adaptations nécessaires en fonction de ses besoins.

En outre, il est de jurisprudence constante que les prescriptions d'urbanisme peuvent s'appliquer à un terrain couvert placé sous le régime de la domanialité publique à condition que lesdites prescriptions soient compatibles avec l'affectation domaniale du site.

Aussi, je vous demande de procéder à la modification sollicitée dans le règlement du projet de PLU arrêté.

*Je vous prie d'agréer, Monieur le Maire, l'assurance de  
ma considération distinguée.*

Le contre-amiral Marcellin Charpy  
adjoint au commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée,

DESTINATAIRE

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
9, rue du 6<sup>ème</sup> R.T.S.  
83210 Solliès-Ville

## LISTE DE DIFFUSION

### COPIES

- ESID TLN
- CECMED (ADJ/CAM – INFRA/DOM2)
- archives.